



**Basketball en fauteuil roulant Canada
Championnat junior de l'Est
Dossier technique
2024-2025**

La saison 2025 sera la deuxième année du cycle des Jeux du Canada. Des compétitions régionales auront lieu selon une structure de jeu 4 contre 4 sur tout le terrain. Une compétition se déroulera dans les provinces de l'Est (Ont., Qc, N.-B., Î.-P.-É., N.-É., T.-N.-L.) et une compétition se tiendra dans les provinces de l'Ouest (C.-B., Alb., Sask., Man.).

1. INSCRIPTION

- 1.1** Les équipes qui souhaitent participer au Championnat junior de l'Est doivent soumettre leur documentation d'inscription (lettre d'intention, formation de l'équipe et formulaire de transport) à Basketball en fauteuil roulant Canada d'ici la :

Date limite d'inscription – 14 février 2025

- 1.2** Tous les entraîneurs et le personnel des équipes doivent respecter les conditions énoncées dans la section **4.2**, d'ici la **date limite d'inscription (1.1)**.
- 1.3** Basketball en fauteuil roulant Canada a le pouvoir final de décision, en ce qui concerne ces règlements, et prendra des décisions pour toute clarification, en fonction de l'esprit de la compétition.

2. ÉQUIPES

- 2.1** Une équipe doit compter au moins 4 joueurs et un membre du personnel présent pour être admissible à participer aux matchs.
- 2.2** Une équipe peut compter autant de joueurs qu'elle le veut dans sa formation.
- 2.3** Une équipe peut inscrire un maximum de 12 joueurs sur une feuille de pointage.
- 2.4** Toutes les équipes composées de joueurs et de joueuses dans leurs formations doivent aussi compter un homme et une femme dans leur personnel d'équipe.

3. CLASSIFICATION

- 3.1** Le système de classification (1,0) à (4,5) de la Fédération internationale de basketball en fauteuil roulant sera utilisé.
- 3.2** Les athlètes non handicapés sont classifiés (4,5).
- 3.3** Le nombre total de points sur le terrain ne doit pas dépasser 12 points, sauf ce qui suit :

- 3.3.1 si une joueuse de l'équipe joue, cette équipe aura droit à un (1) point supplémentaire au total pour chaque joueuse sur le terrain.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 Joueurs : doivent être âgés de 24 ans et moins (M25) au 31 décembre 2027

4.1.1 Année de naissance : 2003 ou après

T.N.-O., Nt, Î.-P.-É., Yn :

- Jusqu'à quatre (4) joueurs M26 permis
- Année de naissance : 2002 ou après

Sask., Man., N.-B., T.-N.-L., N.-É. :

- Jusqu'à deux (2) joueurs M26 permis
- Année de naissance : 2002 ou après

4.1.2 Basketball en fauteuil roulant Canada et le comité de développement examineront les demandes d'admissibilité.

4.2 Entraîneurs et personnel de l'équipe : doivent respecter les exigences en matière de certification, de formation et de vérification des antécédents énoncées ci-dessous, d'ici la **date limite d'inscription (1.1)**.

4.2.1 **Certification** – l'entraîneur en chef doit détenir la certification Compétition Introduction.

4.2.2 **Formation** – tous les entraîneurs et le personnel de l'équipe doivent suivre :

- la [Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE](#) ou le programme de formation Respect et sport pour leaders d'activité;
- le module d'apprentissage en ligne en ligne sur les commotions cérébrales [Prendre une tête d'avance](#).

4.2.3 **Vérification des antécédents** – tous les entraîneurs et le personnel de l'équipe doivent présenter des preuves de vérification valide du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.

(Conformément à la Politique sur la vérification des antécédents de BFRC, ces documents seront valides pour 3 ans)

5. COMPÉTITION

5.1 À moins d'indication contraire, [les règlements de l'I.W.B.F.](#) s'appliqueront.

5.2 Durée du match

5.2.1 Quatre périodes de jeu de 8 minutes.

5.2.2 Mi-temps de 5 minutes.

5.2.3 Période de prolongation du jeu de 4 minutes jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

5.3 Temps morts

5.3.1 Première demie – 1, deuxième demie – 2

5.4 Compétition significative

5.4.1 Si une équipe a une avance de 10 points ou plus, aucune pression tout terrain.

6. UNIFORME DE COMPÉTITION

6.1 Les équipes peuvent être tenues de déclarer forfait ou d'autres sanctions peuvent être appliquées si elles ne peuvent respecter les exigences concernant l'uniforme de compétition.

7. ÉQUIPEMENT

7.1 Ballon du jeu : le ballon du tournoi sera le ballon Molten BG de grosseur 7.

7.2 Basketball en fauteuil roulant Canada se réserve le droit d'examiner, d'approuver, de retirer et/ou de cacher les logos sur les uniformes, les fauteuils ou autre équipement dans l'aire de jeu, au besoin.

8. CONTRÔLE DE DOPAGE

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) peut effectuer au hasard des tests de dopage à ce championnat. Le CCES est autorisé à procéder à la collecte d'échantillons d'urine conformément au Programme canadien antidopage, adopté par Basketball en fauteuil roulant Canada.

Plus de renseignements sur le Centre canadien pour l'éthique dans le sport se trouvent à l'adresse <https://www.cces.ca/fr>